



SYNTEF-CFDT

Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

ANACT

Fédération PSTE



Le **BLOG** www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

DECLARATION PREALABLE AU CHSCT MINISTERIEL DU 21 JUIN 2018

A l'occasion de déclarations préalables lues lors des CHSCT de 2016 et 2017, le Syntef-CFDT vous avait déjà alerté quant au climat délétère extrêmement violent régnant dans les services déconcentrés, centraux, mais aussi dans les établissements dépendant de notre Ministère.

Nous avons alerté, dénoncé, réclamé des actes, et nous continuons à vous faire remonter ces situations, alors même que des faits dramatiques se multiplient, et qui ont de lourdes conséquences sur les agents concernés, mais aussi sur l'ensemble du collectif de travail.

Le Syntef-CFDT souhaite attirer votre attention sur la situation de l'INTEFP. Suite au décès du responsable du CIF de Lille, et à la persistance d'un dialogue social dégradé, nous apprenons qu'une enquête menée par l'ISST vient de débiter et nous demandons à être tenu informé de ses résultats.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur l'agression dont a été victime une inspectrice du travail de Corse, dans l'exercice de ses fonctions. Le Syntef-CFDT demande fermement à ce qu'un CHSCT extraordinaire, non encore convoqué à ce jour, soit tenu au plus vite en Corse.

Concernant les points qui nous réunissent aujourd'hui, le Syntef-CFDT souhaite tout d'abord vous citer un extrait des Essais de Montaigne : « *Quand nous voyons un homme mal chaussé, nous disons que ce n'est pas merveille, s'il est chaussetier* ».

Cette remarque convient tout à fait à la situation vécue au sein de notre Ministère, par les agents confrontés à l'amiante sur leur lieu de travail.

Un point nous est en effet présenté sur la stratégie immobilière de l'Etat pour le réseau des DIRECCTE en matière d'amiante.

Alors même que l'amiante constitue tous les ans un axe de contrôle dans les différents plans d'action régionaux et nationaux, l'Etat ne semble pas prendre la mesure de la situation.

Les cas d'exposition dus à la vétusté de nos locaux de travail sont toujours plus nombreux, et seraient, si les conséquences n'étaient pas si dramatiques, dignes de plaisanterie !

Après Nantes, Rouen, Saint Brieuc, Vandœuvre-lès-Nancy.

Alors oui ! Le Syntef-CFDT attend avec impatience la stratégie immobilière de l'Etat pour le réseau des Direccte en matière d'amiante, ainsi que l'analyse juridique de la DAJ qui devrait permettre de venir à bout de la complexité administrative que doivent affronter nos collègues sur les sites susnommés.

Car placer des agents en « position exceptionnelle d'absence, sans obligation de contrepartie de travail », c'est à dire sans bureau, sans lieu de travail, en supprimant tout lien avec le collectif de travail, pendant pratiquement 6 mois, est tout simplement indigne du Ministère social qui est le nôtre.

En ce qui concerne le document relatif aux AT/MP liés à l'amiante, qui fait aussi l'objet d'une information de votre part, il est regrettable de constater la lenteur de prise en charge d'agents, dont le traitement du dossier est rendu urgent par la gravité des pathologies rencontrées.

Des délais de traitement de plus de 2 ans sont recensés dans ce document !

Dans un contexte hélas le plus souvent dramatique, le Syntef-CFDT exige que le traitement administratif de ces dossiers soit le plus humain possible.

Vous nous proposez aussi une présentation du plan de prévention suite à l'analyse des risques et aux recommandations du cabinet SECAFI sur les services « emploi ».

Le Syntef-CFDT est conscient de la difficulté de mener une politique de prévention au sein d'un pôle regroupant des services très divers, et connaissant des évolutions politiques et administratives continues.

Si le Syntef-CFDT salue l'effort du Ministère d'avoir produit un plan de prévention en matière des risques spécifiques de l'encadrement au sein des services de l'emploi, il est regrettable néanmoins de constater que les problématiques des agents hors encadrement, ne sont que peu reprises dans ce document et ne font pas l'objet d'actions spécifiques.

Alors même que les alertes qui nous remontent des services, portent encore et toujours sur les effectifs, les moyens financiers mis à disposition, et surtout sur le sens donné par la hiérarchie aux missions dévolues à l'emploi, **le Syntef-CFDT poursuivra son action de vigie, et ce, même si la publication du rapport CAP 2022, craint et redouté, se fait toujours attendre.**

Le Syntef-CFDT demande donc à ce que les représentants du personnel soient le plus rapidement informés des conséquences de ce rapport sur nos services.

Votre représentante SYNTEF-CFDT au CHSCT-M

Anne COCHOU – UD Finistère

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20. – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

WWW.SYNTEF-CFDT.COM